

Première séance, mardi 24 mars 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de décret N° 123 relatif aux naturalisations. – Postulat P2045.08 Olivier Suter/Jacques Crausaz (aménagement du territoire respectueux du développement durable); prise en considération. – Projet de loi N° 120 modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1059.08 Commission de justice du Grand Conseil (incompatibilités et récusation); prise en considération. – Postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité); prise en considération. – Motion M1061.08 Jean-Pierre Dorand/Daniel de Roche (réhabilitation de Catherine Repond, dite Catillon); retrait. – Résolution Jean-Denis Geinoz/Pierre Mauron «Alerte enlèvement» en Suisse en 2009; dépôt. – Elections.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Josef Binz, Vincent Brodard, Daniel de Roche, René Fürst, Raoul Girard, Erika Schnyder, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

M^{me} Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, est excusée.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette session de printemps, session allégée de mars 2009.

Communications

Le Président. 1. Vous trouvez sur vos pupitres une résolution déposée par les députés Jean-Denis Geinoz et Pierre Mauron, au nom des présidents de groupes. Elle concerne l'alerte enlèvement en Suisse et sera traitée demain matin.

2. Lors de sa séance du vendredi 6 mars 2009, la Commission des affaires extérieures a procédé aux élections statutaires pour la deuxième moitié de la législature 2007–2011. Elle a confirmé M. le Député Markus Bapst dans sa fonction de président et a élu M. le Député Michel Zadory à la vice-présidence de la Commission.

3. Le système de gestion des données personnelles des député-e-s a été amélioré. Sous la rubrique «Organisa-

tion» du site Internet du Grand Conseil, vous trouverez les fiches personnelles de chaque député, avec photo, ainsi que la disposition des places dans la salle permettant d'accéder directement à la fiche personnelle des député-e-s.

4. Comme vous le savez sans doute déjà, M^{me} Engheben, notre secrétaire générale, a été nommée chancelière d'Etat du canton de Neuchâtel. Je tiens à la féliciter pour cette élection. Le Bureau proposera en temps voulu au Grand Conseil les candidats au poste de secrétaire général-e du Grand Conseil.

5. Enfin, je vous informe encore que le Secrétariat du Grand Conseil a engagé au 1^{er} mars 2009 M. Stefano Vernaglione en tant que secrétaire-huissier du Grand Conseil. L'équipe du Secrétariat est ainsi au complet. Je lui souhaite la bienvenue. M. Vernaglione est vers le poêle en faïence.

Projet de décret N° 123 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC).

Commissaire: Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 70 dossiers qui comprenaient 146 personnes, la commission a donné un préavis positif pour 57 dossiers, soit 121 personnes. La Commission ayant fait son travail constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis. A la lecture des articles, je vous commenterai quelques modifications mineures qui sont à apporter au présent projet de décret.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le président de la Commission, sinon que nous avons le plaisir d'avoir dans les tribunes du public M. Daniel Laurent. M. Laurent est le chef concepteur de la voiture électrique réalisée notamment par l'entreprise Michelin. Il travaille chez nous depuis de nombreuses années et est accompagné de M. Paul Galley qui était

¹ Texte du décret p. 504.

son directeur financier. Je me réjouis que M. Laurent puisse devenir citoyen de ce pays, ce qu'il souhaite depuis longtemps.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. La requérante présentée au cas N° 12 est divorcée. Elle a produit un extrait du jugement de divorce. Au cas N° 45, la requérante a fait une procédure de changement de nom et s'appellera désormais Martins Sandra et non plus Pinto Martins Sandra Cristina.

– Modifié (cas N° 12 et 45).

ART. 2

Le Rapporteur. Il y a ici lieu d'ajouter un troisième cas, soit M. David Leu, né le 26 novembre 1990 à Riaz, fils de M. Stéphane Leu et d'Alma Anna Leu, originaire de Hemmental, Schaffouse, qui est célibataire, étudiant et domicilié à Bulle.

Le candidat en question était compris avec son frère dans la demande de son papa. Le dossier a été examiné par la Commission le 20 novembre 2008. Etant donné qu'il est devenu majeur, il doit faire l'objet d'un acte séparé. Son nom a donc été retiré du cas N° 2 de l'art. 2, mais malheureusement pour des raisons bien indépendantes de la volonté et du travail de la Commission, le cas n'a pas été reporté sous forme de point 3 de l'art. 2 du présent projet de décret. La Commission vous propose donc de réparer cette erreur.

– Modifié (ajout d'un cas N° 3).

ART. 3

– Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'issu des délibérations, par 84 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aegy-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feld-

mann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattiger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 84.*

Se sont abstenus:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 2.*

Postulat P2045.08 Olivier Suter/Jacques Crausaz (aménagement du territoire respectueux du développement durable)¹

Prise en considération

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Dans le contexte de la mise en œuvre des préceptes du développement durable inscrits comme principe de base de l'action de l'Etat dans la Constitution, avec mon collègue Olivier Suter, nous avons voulu par ce postulat connaître les initiatives et les mesures concrètes que le Conseil d'Etat a envisagé de prendre pour traduire les objectifs du développement durable, plus spécifiquement en matière d'aménagement du territoire.

Même si cet aménagement du territoire reste largement sous la responsabilité des communes, nous sommes d'avis que le canton doit jouer un rôle moteur pour promouvoir la prise en compte des objectifs du développement durable dans le projet d'aménagement: utilisation modérée du sol, densification de la zone à bâtir, réduction du mitage du territoire, promotion de la mobilité douce et des économies d'énergie, minimisation de l'empreinte écologique. L'ensemble de ces objectifs recouverts par le concept général de développement durable s'inscrit dans le long terme. Leur mise en œuvre est souvent moins avantageuse, plus coûteuse que les solutions à court terme, plus simples, que les décideurs locaux sont souvent tentés de choisir. Afin de s'assurer qu'ils soient mieux pris en considération, il appartient au canton de fixer un cadre de mesures qui incite les communes et les régions à inscrire leur aménagement territorial dans les objectifs du développement durable. Ces mesures peuvent être des directives figurant au plan directeur cantonal

¹ Déposé et développé le 7 novembre 2008, BGC p. 2297; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2009, p. 367.